



CH-3003 Berne

OFAS ; Mem

POSTE CH SA

A l'attention des expertes et des experts

Notre référence : BSV-D-E2B13401/281
Collaborateur responsable : Ismael Büchler / Bis
Berne, le 14. Juillet 2023

Lettre d'information : pas de supervision pour les expertises mono- et bidisciplinaires

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} février 2023, une nouvelle convention tarifaire conclue avec les centres d'expertises concernant la réalisation d'expertises médicales pluridisciplinaires est entrée en vigueur. Outre l'augmentation de la compensation financière, diverses nouvelles normes de qualité ont été introduites. Ainsi, chaque expertise pluridisciplinaire est désormais soumise à une supervision. En effet, ces expertises portent souvent sur des questions très complexes auxquelles seuls des services spécialisés peuvent répondre. La supervision étant obligatoire pour toutes les expertises pluridisciplinaires, les coûts supplémentaires qui en résultent ont été directement pris en compte dans le nouveau tarif.

Pour ce qui est des expertises bidisciplinaires, en revanche, la convention existante n'a subi aucune modification. Les conditions contractuelles n'ont donc pas changé. La supervision n'est pas obligatoire pour ces expertises et son remboursement n'est prévu ni dans la structure tarifaire TARMED, ni dans les nouveaux chiffres tarifaires créés (voir [Lettre d'information aux experts du 15 mars 2023](#)). Il n'y a donc pas lieu de prendre en charge les coûts de telles prestations. Les offices AI sont tenus de refuser dès à présent les factures correspondantes.

Par souci d'exhaustivité, il convient de préciser qu'une supervision n'est pas non plus prévue pour les expertises monodisciplinaires. Les factures correspondantes doivent donc également être rejetées.

Avec nos salutations les meilleures,

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Ismael Büchler
Effingerstrasse 20
3003 Bern
Tél. +41 58 462 22 41
Ismael.buechler@bsv.admin.ch
<https://www.bsv.admin.ch>



Ralf Kocher, avocat
Responsable du secteur Procédures et rentes

Ismael Büchler, Ma PMP
Secteur Procédures et rentes

Copie : Secrétariat de la COAI